

Table des matières

INTRODUCTION

I. ORIGINE ET BUTS DE LA PROTECTION DES DONNÉES

- A. Origine
- B. Buts

II. LA PROTECTION DES DONNÉES, UN FARDEAU ?

- A. Le piège de la vision à court terme
- B. Avantages à moyen et long terme
- C. Quelques chiffres
- D. Conformité, maturité et principe de Pareto
- E. Les lois sur la protection des données sont-elles des échecs ?

III. MON ENTREPRISE EST-ELLE CONCERNÉE PAR LA PROTECTION DES DONNÉES ?

- A. Droit suisse et LPD
- B. Droit européen et RGPD
- C. Y a-t-il d'autres normes de protection des données applicables à mon entreprise ?
- D. Droit transitoire

IV. DÉFINITIONS

- A. Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
- B. Qu'est-ce qu'une donnée sensible ?
- C. Qu'est-ce qu'un traitement ?
- D. Qui sont les acteurs de la protection des données ?

V. PRINCIPES GÉNÉRAUX

- A. Principe de responsabilité
- B. Principe de finalité
- C. Principe de licéité
- D. Principe de proportionnalité (minimisation)
- E. Principe de la bonne foi (loyauté)
- F. Principe de transparence
- G. Principe de l'exactitude
- H. Principe de sécurité

VI. BASES JURIDIQUES

- A. Généralités
- B. Base juridique : Contrat
- C. Base juridique : Intérêt légitime du responsable du traitement ou d'un tiers
- D. Base juridique : Obligation légale
- E. Base juridique : Consentement
- F. Base juridique : Intérêt vital de la personne concernée ou d'une autre personne physique
- G. Base juridique : Intérêt public (et exercice de l'autorité publique)

VII. TRAITEMENTS PARTICULIERS DE DONNÉES PERSONNELLES

- A. Archivage
- B. Effacement des données personnelles
- C. Personnes décédées

- D. Personnes mineures
- E. Transferts de données vers l'étranger
- F. Cloud
- G. Profilage
- H. Décision individuelle automatisée
- I. Anonymisation
- J. Vidéosurveillance
- K. Marketing numérique direct
- L. Cookies et autres traceurs
- M. Recherche (sur l'être humain)
- N. Données biométriques
- O. Intelligence artificielle (aperçu)

VIII. INSTRUMENTS DE GESTION DE LA PROTECTION DES DONNÉES

- A. Programme de protection des données
- B. Délégué (ou conseiller) à la protection des données
- C. Registre des (activités de) traitements
- D. Analyse de risques et analyse d'impact relative à la protection des données
- E. Contrats
- F. Politique de protection des données
- G. Protection des données dès la conception
- H. Protection des données par défaut
- I. Mesures de sécurité
- J. Représentant en Suisse ou dans l'EEE
- K. Codes de conduite
- L. Certifications
- M. Audit (interne) et supervision

IX. SÉCURITÉ

- A. Généralités
- B. Mesures techniques
- C. Mesures organisationnelles
- D. Détection et gestion des incidents et violations de sécurité
- E. Annonce des violations

X. DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

- A. Introduction
- B. Coût de la gestion des demandes
- C. Droit à la transparence
- D. Droit à l'information et d'accès aux données personnelles
- E. Droit à la rectification
- F. Droit à l'effacement (droit à l'oubli)
- G. Droit à la limitation du traitement
- H. Droit à la portabilité
- I. Droit d'opposition
- J. Droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision automatisée

XI. MESURES ET SANCTIONS

- A. Généralités
- B. Mesures et sanctions administratives
- C. Procédures civiles

D. Sanctions pénales

XII. CONCLUSION

XIII. ANNEXES